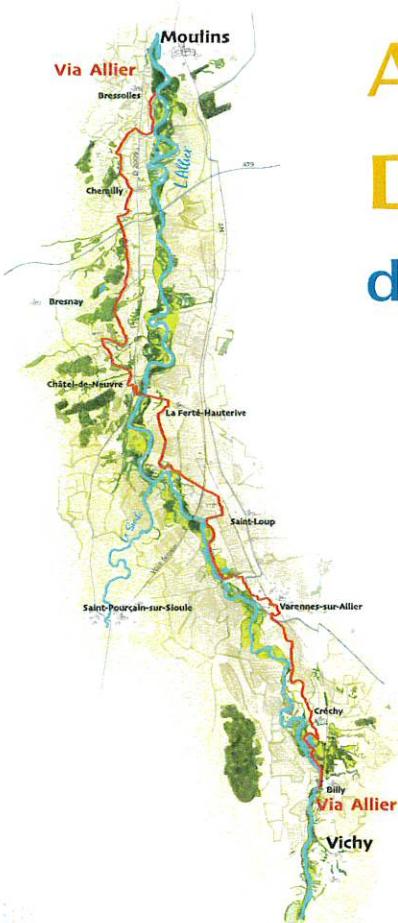


AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

du 12 décembre 2025 au 23 janvier 2026



AMÉNAGEMENT DE LA VIA ALLIER de Billy à Bressolles...

Pour plus d'infos
scannez ce QR code



Le Département de l'Allier présente à la concertation préalable du public le projet d'aménagement de la Via Allier entre Billy et Bressolles, en tant que maître d'ouvrage de l'opération. La Via Allier, itinéraire cyclable de 51 km entre Billy et Bressolles, fait partie d'un projet phare de parcours à vélo de 455 km entre Nevers et Langogne visant à mettre en valeur une des dernières rivières sauvages d'Europe ainsi que l'ensemble des territoires et patrimoines locaux traversés.

Où s' informer

Le dossier de concertation sur support papier est à disposition du public dans les mairies de Billy, Crêchy, Varennes-sur-Allier, Saint-Loup, la Ferté-Hauterive, Châtel-de-Neuvre, Bresnay, Chemilly, Bressolles ainsi qu'à l'Hôtel du Département de l'Allier.

Le dossier de concertation sur support numérique est à disposition du public sur le site internet du Département de l'Allier, www.allier.fr, sur une page spécifique dédiée à la concertation.

Où échanger

Des permanences d'accueil du public sont organisées :

En mairie
de Varennes-sur-Allier
mardi 16 déc. 2025
de 9 h à 12 h

En mairie de Billy
mardi 16 déc. 2025
de 14 h à 17 h

En mairie de Saint-Loup
jeudi 18 déc. 2025
de 9 h à 12 h

En mairie de Crêchy
jeudi 18 déc. 2025
de 14 h à 17 h

En mairie
de La Ferté-Hauterive
jeudi 8 janv. 2026
de 9 h à 12 h

En mairie
de Châtel-de-Neuvre
jeudi 8 janv. 2026
de 14 h à 17 h

En mairie de Bresnay
vendredi 9 janv. 2026
de 8 h 30 à 11 h 30

En mairie de Chemilly
vendredi 9 janv. 2026
de 14 h à 17 h

En mairie de Bressolles
lundi 12 janv. 2026
de 9 h à 12 h

En mairie
de Varennes-sur-Allier
mardi 13 janv. 2026
de 9 h à 12 h

à l'Hôtel du
Département de l'Allier
mardi 13 janv. 2026
de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h

Comment donner son avis

- Sur registre papier dans les 9 mairies des communes concernées par le tracé retenu et à l'Hôtel du Département de l'Allier ;
- Sur registre dématérialisé, sur le site internet du département, www.allier.fr, sur une page spécifique dédiée à la concertation ;
- Par courriel, à l'adresse : concertation-viaallier@allier.fr



Avec le soutien de



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

